

**Table de gestion intégrée des ressources et du territoire – Nord (112-63) et Sud (111-61)**  
**Compte-rendu de la rencontre du 20 novembre 2024**  
**En visio-conférence**

**Liste des présences 112-63 :**

Organisation	Représentant	Présence
Association Coopérative Forestière de St-Elzéar	Jonathan Synnott	
Association provinciale des trappeurs indépendants (APTI) - Conseil de la Gaspésie	Simon Gosselin	X
Bois d'œuvre Cedrico inc. (Causapscal)	Vanessa Bouffard-Thibault Samuel Garneau	X
Club des Ornithologues de la Gaspésie	Pierre Poulin	X
Conseil de l'Eau Gaspésie Nord	Yves Briand	X
Conseil régional de l'environnement GIM	Christian Besnier	X
Coop accès Chic-chocs	Bruno Bélliveau	
Coopérative Eau bois	Dominic Larrivée Laurie Chicoine	X
Damabois Division Cap-Chat	Denis Bernier Geneviève Bernier	X
Destination Chic-Chocs	Denis Duteau	
Fédération des clubs motoneigistes du Québec (FCMQ)	Alissa Coquereau-Lambert	X
Fédération Québécoise des Chasseurs et Pêcheurs (FEDECP) GIM	Anthony Assels	
Fédération québécoise des clubs quads de la Gaspésie et des Îles	Mathieu Vallière	
Fédération Québécoise pour le Saumon Atlantique (FQSA)	Christophe Jourdain-Bonneau	
Groupe de scieries G.D.S. inc	Mathieu Piché-Larocque Steve Leblanc	X
Groupe Lebel	François Godin	X
Mi'gmawei Mawiomi Secretariat	*	
MRC de la Côte-de-Gaspé	Daniel Harbour	
MRC de la Haute-Gaspésie	Charles-Philippe M. Laflamme	
Parc national de la Gaspésie	Aurélie Rivard	
Réserve faunique des Chic-Chocs	Samuel McInnis-Major	
Sépaq (réserves fauniques)	Patrick Gendreau	X
Société de gestion de la rivière Cap-Chat	Antoine Tasset	
Regroupement des MRC de la Gaspésie	Dany Scott	X
Sentier international des Appalaches	Jean-Pierre Gagnon	
Uniboard Canada	Jérôme Pelletier	X
Yoland Laflamme inc.	Charles-Philippe M. Laflamme	

Fait le 2024-11-20

Par Geneviève Hamelin (rédaction) et Guillaume Berger-Richard (révision)

Liste des présences 111-61<sup>1</sup> :

Organisation	Représentant-e-s	Présence (X)
Association Coopérative Forestière de St-Elzéar	Jonathan Synnott	
Association des pêcheurs sportifs de la Bonaventure inc.	Ronald Cormier	
Association des pêcheurs sportifs des rivières Cascapédia inc.	Marie-Pier Ayotte	
Association provinciale des trappeurs indépendants (APTI) - Conseil de la Gaspésie	Simon Gosselin	X
Bois CFM (coopérative forestière Matapédia)	Simon Roy	X
Bois d'œuvre Cedrico inc. (Causapcal)	Vanessa Bouffard Thibault Samuel Garneau	X
Club des Ornithologues de la Gaspésie	Pierre Poulin	X
Conseil de l'Eau Gaspésie Sud	Julie Leblanc Catherine Dutil	X X
Conseil régional de l'environnement GIM	Christian Besnier	X
Coopérative forestière de la Gaspésie	Marilou Légaré	
Damabois Division Cap-Chat	Denis Bernier Geneviève Bernier	X
Fédération des clubs motoneigistes du Québec (FCMQ)	Alissa Coquereau- Lambert	X
Fédération Québécoise des Chasseurs et Pêcheurs (FEDECP) GIM	Anthony Assels	
Fédération québécoise des clubs quads de la Gaspésie et des Îles	Mathieu Vallière	
Fédération Québécoise pour le Saumon Atlantique (FQSA)	Christophe Jourdain- Bonneau Myriam Bergeron	
Foremo	Charles-Philippe Laflamme	
Gaston Cellard inc		
Groupe de scieries G.D.S. inc	Mathieu Piché Larocque Steve Leblanc	X
Groupe Lebel	François Godin	X
Groupement agroforestier de la Ristigouche	François Bélanger	
Groupement forestier coopératif Baie-des-Chaleurs	Pierre-Luc Desjardins	
Mi'gmawei Mawiomi Secretariat	*	
MRC Avignon	Laurent Nadeau	
MRC Bonaventure	Dany Voyer Christian Grenier	
MRC de la Matapédia	Mario Turbide	

Fait le 2024-11-20

Par Geneviève Hamelin (rédaction) et Guillaume Berger-Richard (révision)

MRC de Matane	Eugénie Arseneault	X
MRC Rocher Percé	Louis Babin	X
Multi Cèdre	Marc-André Robert	
Pourvoirie Falls Gully	Stéphane Cloutier	
PRAU Gesgepegiag	Ken Arseneault Éric Boudreau	
PRAU Listuguj	Martin Cummings	
Regroupement des MRC de la Gaspésie	Dany Scott	X
Rosario Poirier inc.	Luc Poirier	
Sentier international des Appalaches	Jean-Pierre Gagnon Jean-Marc Hardy	
Société Cascapédia inc.	Marc-André Bernard Éric Boudreau	X
Société de restauration et de gestion de la Nouvelle	Jade Boissonneault	
Syndicat des producteurs acéricoles du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie	Claude Fecteau	
Uniboard Canada	Jérôme Pelletier	X

**Liste des présences invités et observateurs :**

Nom	Organisation	Secteur	Présence (X)
Olivier Dechamplain	BMMB	Ministère	X
Marc-Antoine Bouchard	BMMB	Ministère	X
Andrew Gilker	MRNF (reg. 11)	Ministère	X
Samuel Dufour	MRNF	Ministère	X
Mathieu Prévost	MRNF (UG112)	Ministère	X
Sylvain Pelletier-Bergeron	MRNF (UG112)	Ministère	X
Marc-André Delorme	MRNF (UG111)	Ministère	X
Mélanie Gaudette	MRNF (UG 111)	Ministère	X
Steve Bujold	MRNF (reg. 11)	Ministère	X
Annie Malenfant	MRNF (reg. 11)	Ministère	X
Guillaume Berger-Richard	Coordonnateur de la TGIRT	MRC Bonaventure	X
Geneviève Hamelin		Traductrice agréée	X

Fait le 2024-11-20

Par Geneviève Hamelin (rédaction) et Guillaume Berger-Richard (révision)

Point	Discussions	Décision / Recommandation / responsabilité / échéancier
<b>1. Ouverture de la rencontre et adoption de l'ordre du jour</b>	<p>Ouverture de la rencontre vers 9 h.</p> <p>Un tour de table est fait.</p> <p>Guillaume présente l'ordre du jour</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation du PAS 2024-11</li> <li>• Période de questions</li> <li>• Varia</li> <li>• Fermeture de la rencontre</li> </ul> <p><i>L'ordre du jour est adopté tel que présenté.</i></p>	
<b>2. Lecture, suivi et adoption du compte rendu de la rencontre du 4 décembre 2023</b>	<p>Présentation <a href="#">du compte-rendu de la rencontre</a> de la 112-63 du 13 mars 2024</p> <p><i>Le compte-rendu est adopté tel que présenté.</i></p> <p>Présentation <a href="#">du compte-rendu de la rencontre</a> de la 111-61 du 19 et du 20 mars 2024</p> <p><i>Le compte-rendu est adopté tel que présenté.</i></p>	
<b>3. Suivis</b>	<p>Guillaume fait un survol des différentes mesures de suivi.</p> <p>112-63 : Tous les suivis ont été résolus ou envoyés vers la bonne instance</p> <p>112-62 : Tous les suivis ont été résolus ou envoyés vers la bonne instance. Toutefois, il est noté de renvoyer les photos relatives à la défoliation causée par la TBE aux personnes concernées.</p>	<p>Renvoyer les photos relatives à la défoliation causée par la TBE aux personnes concernées.</p>
<b>4. Présentation du PAS</b>	<p>Le MRNF présente les PAS.</p> <p><a href="#">Cliquer ici pour accéder à la présentation.</a></p> <p><u>Questions de clarification</u></p>	

Fait le 2024-11-20

Par Geneviève Hamelin (rédaction) et Guillaume Berger-Richard (révision)

	<p>« Quand on parle de fermeture de chemins, est-ce qu'il y a de la revégétation prévue? Parce que pour les prédateurs, ça demeure des couloirs de pénétration dans l'habitat du caribou. »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le fonctionnement de la fermeture n'est pas encore défini de façon précise.</li> <li>• Ce sujet sera abordé plus tard dans la présentation.</li> </ul>	
<p><b>5. Période de questions</b></p>	<p>« Est-ce que les taux de perturbation présentés tiennent compte des fermetures des chemins en implantation/fermeture? Les années sont comptées pour le caribou. Si la fermeture se fait dans 5 ans et le reboisement dans 20 ans, c'est une dégradation supplémentaire de son habitat. L'analyse devrait inclure ces perturbations, maintenant qu'on a les données. Il aurait aussi été préférable de préciser que des données sont manquantes au moment de la présentation. »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'impact de tout ce qui est une coupe ou un chemin est de 500 m.</li> <li>• L'analyse ne prend pas en compte les chemins puisque les données n'étaient pas disponibles à ce moment-là.</li> <li>• Comme les chemins sont en moyenne à 600 m, il y aura très peu d'effet.</li> <li>• Il était prévu de refaire les calculs avant la consultation publique pour transmettre les chiffres réels.</li> <li>• Il est prévu de rencontrer les partenaires au retour des Fêtes pour élaborer des scénarios de fermeture des chemins dans les ZHR.</li> </ul> <p>« Est-ce que les fermetures de chemin impliquent de la revégétalisation? Le plan pour le caribou comprend une recommandation selon laquelle il devrait y avoir une remise en production de chemin (longueur de route reboisée). Selon les spécialistes, une fermeture doit nécessairement impliquer un reboisement. »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La norme actuelle pour les fermetures de chemin comprend une décompaction et un reboisement de 250 m minimum, le retrait des ponceaux de drainage et des ponts, et un reboisement complet.</li> <li>• Les chemins dont on parle ici ne sont pas énormes. La plupart des secteurs sont déjà au-delà de 400 m (moyenne de 600 m).</li> </ul> <p>« Quels échanges le ministère a-t-il eu avec leurs homologues de la faune? Comment ces interventions ont-elles été reçues? Ont-ils été consultés en amont du plan? Est-ce que le plan est basé sur le plan de rétablissement du caribou? »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les plans sont basés sur le projet pilote. Dans tous nos plans spéciaux, il y a une consultation avec la Faune.</li> <li>• Les homologues de la Faune n'ont pas été consultés en amont, mais les plans sont basés sur leurs travaux.</li> <li>• Tout ce qu'on avait convenu avec la TGIRT en amont est conforme et respecté au-delà du projet pilote.</li> </ul>	

	<p>« Il y a une notion contradictoire entre le VOIC Original et la stratégie Caribou. La coupe favorise l'original, mais nuit au caribou. Comment on fait pour concilier ces deux éléments en pratique? »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il semblerait que le VOIC Original soit le seul qui présente un avantage avec la coupe.</li> <li>• On ne vise pas à améliorer le résultat pour l'original; on coupe et on constate. Si on voit qu'on arrive près du seuil, on intervient et on ralentit les travaux de nettoyage pour se maintenir. On n'essaie pas d'en faire plus. Il n'y a pas d'objectif d'améliorer l'habitat de l'original.</li> <li>• L'optique est de protéger le caribou, mais on constate tout de même les répercussions sur le VOIC Original.</li> <li>• Le caribou est considéré comme une espèce en situation précaire. Même s'il y a un VOIC dans l'ensemble de la région concernant l'original, s'il y a des espèces menacées, on doit en tenir compte préalablement.</li> <li>• Il y a un seuil de 60 % de conformité des COS pour l'original; il est donc probable (voire planifier) que les secteurs non conformes se trouvent dans l'habitat du caribou.</li> </ul> <p>« Le PAS 2024 est-il toujours valable? Les parterres de coupe ciblés pour le 111-61 sont-ils toujours bons? Il serait intéressant que les superficies soient spécifiées par polygones, tout comme l'hydrographie. »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Oui, les parterres devraient être récoltés dans son entièreté, ou tout près.</li> <li>• La région au complet est en dérogation COS; il s'agit donc de notre mode de planification actuel depuis 2017. On se permet des plus grosses coupes dans certains secteurs pour garder des massifs forestiers présentant des forêts d'intérieur</li> <li>• Les superficies des polygones sont disponibles dans la planification annuelle (PRAN) et celle-ci est disponible sur la carte interactive de la TGIRT.</li> </ul> <p>« Où sera acheminé le bois récolté dans le cadre du PAS 2024? Du bois a été laissé pendant des années en bordure de chemin. »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Généralement, il sera envoyé aux usines de la région de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent. La glanure restera au sol.</li> <li>• Si du bois est oublié, il existe des fiches de signalement à remplir.</li> </ul> <p>« Au niveau de l'impact de la TBE, au niveau des infrastructures, il y a eu de nombreux impacts. Est-ce qu'il s'agit d'une préoccupation prise en compte? Le taux de mortalité des arbres est élevé en bordure de sentier, ce qui représente un enjeu de sécurité important. Il y a eu un décès au courant de l'année dernière en raison d'un arbre tombé. Il y a beaucoup d'arbres morts... Avez-vous déjà abordé ce sujet? Est-il possible d'intervenir? De les abattre et de les laisser sur place? »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cet enjeu a été soulevé au comité Paysage, par un membre, qui se demandait notamment s'il était possible de faire des récoltes préventives.</li> </ul>	<p>Guillaume enverra un message aux gestionnaires des territoires fauniques structurés de la SÉPAQ pour les inclure dans le comité Paysage.</p>
--	--	---

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il y a une norme à respecter concernant la protection d'une bande de 30 m le long des sentiers; légalement, il est impossible de récolter dans certaines de ces bandes.</li> </ul> <p>« Pour la 111-61, quel est le kilométrage de chemins en implantation pour la ZHR? »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 38 km en implantation/fermeture + 80 km en implantation/fermeture dans la 112-63</li> </ul> <p>« Quelle est la période de la consultation publique? »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Du 27 novembre au 22 décembre</li> <li>• La présentation et les shapefiles seront envoyées aux membres de la TGIRT, qui pourront déjà commencer à remplir le formulaire.</li> <li>• Guillaume sera absent en décembre, alors les membres ont jusqu'au 10 janvier pour formuler leurs commentaires</li> </ul> <p>« On progresse à l'inverse de notre objectif de perturbation. Est-ce qu'il y a une gradation dans la perturbation ou on parle de « perturbé » et « non perturbé »? Lorsqu'on laisse les chablis, on laisse quand même un peuplement avec lichen et habitat, alors qu'avec une coupe, on enlève tout, il y a un bris de connectivité. »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les calculs n'appartiennent pas au Ministère, on ne sait pas exactement comment les taux sont traités. Quand on regarde un chablis, on sait que ce n'est pas la même chose. Ce qu'on fera comme intervention n'aura pas trop d'impacts. Ce qu'on souhaite, c'est diminuer le taux de perturbation à terme.</li> <li>• À long terme, le but est de retrouver un habitat favorable plus que laisser un chablis affecté par la TBE.</li> <li>• Dans le cas du chablis, on récolte ce qui est par terre, ce qui est déjà tombé. Pour la TBE, on coupe les peuplements les plus défoliés.</li> <li>• L'exercice pour l'instant était de visiter les peuplements les plus touchés et de sortir les zones les plus affectées.</li> <li>• La préoccupation est pertinente et pourrait être inscrite au formulaire.</li> </ul> <p>« Est-ce qu'il y aura des coupes spécifiques (comme des coupes partielles) pour atteindre les objectifs écosystémiques? »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour la TBE, il existe différents types de peuplement. Nous prioriserons les traitements de coupe totale comme la CPRS. Dans les assiettes de coupe, nous allons laisser un 5 % de bouquet.</li> </ul> <p>« Un autre élément aurait pu être intégré à la présentation. Il semble y avoir un lien direct entre les chablis, la TBE et les feux de forêt. Si le risque est élevé lorsqu'on laisse ces peuplements-là sur le</p>	
--	--	--

	<p>terrain, ça pourrait permettre de décider ou non de récolter sur le terrain. »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il y a une présentation publique prévue le 27 novembre à Sainte-Anne-des-Monts. Un communiqué sera publié sous peu pour inviter la population. On en fera mention à cette rencontre.</li> <li>• Nous n'avons pas abordé ce sujet aujourd'hui en raison du temps limité.</li> <li>• Une note sera prise pour en prendre en considération lors du traitement en table commune de l'adaptation aux feux de forêt.</li> </ul>	L'accumulation du combustible dans les zones TBE/chablis peuvent-elles permettre de guider les interventions de récupération entre autres dans la zone caribou
<b>6. Varia</b>	<p><u>Présentation de la carte interactive</u> Guillaume présente <a href="#">la nouvelle carte interactive de la TGIRT</a>. Les shapefiles du nouveau PAS n'y sont pas encore compris. On peut y voir le PAFIO 2023-11, les planifications annuelles des dernières années, quelques couches de VOIC (d'autres sont à venir), les couches thématiques, le réseau routier, etc. Il est maintenant possible d'imprimer les cartes. Guillaume invite les membres à émettre des commentaires sur la carte.</p> <p><u>Présentation du formulaire de consultation</u> Guillaume présente <a href="#">le formulaire de dépôt d'une préoccupation à la consultation TGIRT</a>.</p> <p><u>Présentation publique du plan d'aménagement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cette présentation provient d'une préoccupation de la TGIRT.</li> <li>• Des présentations publiques avaient lieu auparavant, mais personne ne s'y présentait. Il y a un maintenant un nouvel intérêt, donc on retente le coup pour voir si ça en vaut la peine.</li> <li>• La rencontre est donc le 27 novembre en soirée (19 h à 20 h 30) à Sainte-Anne-des-Monts.</li> <li>• Il s'agit d'une belle occasion de faire connaître la TGIRT et ses membres à la population.</li> </ul> <p><a href="#">Cliquer ici pour accéder au communiqué de presse</a></p> <p><u>Sondage d'appréciation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Guillaume envoie <a href="#">le lien du sondage de satisfaction</a> relatif à la rencontre et invite les membres à le remplir.</li> </ul>	
<b>7. Fin de la rencontre</b>	La rencontre est levée à 12 h 04.	



Tableau de l'ensembles des suivis

**Mandats / suivis**

	<b>Par</b>	<b>Provient de - Date de rencontre</b>
Renvoyer les photos relatives à la défoliation causée par la TBE aux personnes concernées.	Membre TGIRT / 111-61	2024-11-20
Envoyer un message aux gestionnaires des territoires fauniques structurés de la SÉPAQ pour les inclure dans le comité Paysage	Coordonnateur TGIRT / Comité Paysage	2024-11-20
Feux de forêts : L'accumulation du combustible dans les zones TBE/chablis peuvent-elles permettre de guider les interventions de récupération entre autres dans la zone caribou	TGIRT Commune	2024-11-20

Fait le 2024-11-20

Par Geneviève Hamelin (rédaction) et Guillaume Berger-Richard (révision)